

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2020

Etaient présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI
ANDRE N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLIN L. ZIETERSKI MATHIS C. JACOB
SIMEANT SCHIEL CORBERAND DEHAYE PIGNOT DENIS MASSON ENEL DEVITERNE
HAUSERMANN BABIN

Excusée :

A. ANDRE a donnée pouvoir à Carine JACOB
I. BOHN CHIARAMIDA a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absents :

Secrétaire : C. FRANCHE

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le Maire souhaite faire une déclaration suite aux résultats du 2^{ème} tour des élections municipales qui se sont tenues ce dimanche :

« Ce soir nous savons que le Maire de Nancy sera Mathieu Klein. Je le félicite car sa victoire issue du suffrage universel est incontestable. Après tout elle reflète ce que tous les nancéiens veulent « Nancy en Grand ! » En tant que Maire de Pulnoy, certes « petite » ville, nous sommes dans cet esprit et sommes capables de contribuer à cette volonté. Véritable porte verte au Nord Est de Nancy, nous sommes bien là pour montrer, dès l'entrée de notre agglomération, notre modeste mais sincère collaboration à cette idée du Grand. Par ses habitants et par son histoire, Pulnoy est et sera toujours positive pour faire avancer l'intérêt général. »

Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2020

Pas de commentaire.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de commentaire.

1/ Approbation du compte administratif 2019 _LS

LS présente le compte administratif à l'aide du diaporama joint.

Section de fonctionnement, dépenses :
Chapitres 011, 012, 014, 042, 65, 66, 67, 68, 022, 023

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

Section de fonctionnement, recettes :
70, 73, 74, 75, 76, 77, 013, 042, 002

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

Section d'investissement, dépenses
Opérations 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 28

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

Chapitres 20, 21, 23, 001, 16, 020, 040, 041

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

Section d'investissement, recettes
Chapitres 13, 10, 1068, 16, 040, 021, 20, 21, 041

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

2/ Approbation du compte de gestion 2019 _LS

(Arrivée de AA)

LS présente le compte de gestion à l'aide du diaporama joint.

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

3/ Reprise et affectation définitives des résultats 2019 _LS

LS propose la reprise et l'affectation des résultats 2019.

Le Maire salue l'excellente gestion financière sous le mandat de Mme Piccoli.

Vote : 5 abstentions (D. DEVITERNE, L. BABIN, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL) / 22 pour

4/ Fiscalité locale : vote des taux 2020 _SD

Considérant

- La revalorisation, par les pouvoirs publics, des bases locatives de 1,2 %,
- La volonté de la nouvelle équipe municipale de maintenir une fiscalité modérée conformément à ses engagements,
- L'article 16 de la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finance pour 2020 portant suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, engendrant le « gel » du taux de la taxe d'habitation,
- La situation économique défavorable à la suite de la crise sanitaire,

SD propose de maintenir les taux de fiscalité locale 2020, à l'identique de ceux de 2019.

Le Maire rappelle en effet la volonté de l'équipe municipale de maintenir les taux, pour aider les habitants. Une augmentation des taux ne rapporterait que peu de recettes.

Vote : unanimité

5/ Composition des commissions municipales _MO

Le Maire propose de créer 4 commissions municipales et énonce les noms des élus qui siégeront dans ces commissions.

Il propose le vote à main levée, ce qu'accepte à l'unanimité l'assemblée.

Vote : unanimité

6/ Service accueil périscolaire du soir en école maternelle : tarification ponctuelle post confinement _AA

AA rappelle que le service périscolaire des élèves de maternelle est géré par la municipalité.

Celui des élèves d'élémentaire est géré par l'association ALPE.

AA donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité

7/ Service de restauration scolaire : fixation des tarifs 2020-2021 et approbation du règlement intérieur _AA

AA donne lecture de la délibération.

Elle rappelle que le tarif pour les enfants des communes extérieures correspond au prix de revient du service. Ces enfants n'ont en effet pas à être dans les écoles de Pulnoy, qui sont réservées aux Pulnéens, sauf motif dérogatoire.

Le Maire remercie les services et AA de veiller à ce que les charges ne soient pas trop importantes et que la société API puisse continuer à fournir des repas de qualité.

AA explique avoir fait une simulation sur l'impact de l'augmentation du tarif de restauration scolaire sur le budget d'une famille : pour une famille relevant du quotient familial le plus élevé dont l'enfant fréquente la cantine 4 jours par semaine, l'augmentation annuelle s'élèverait à 17,28€.

**Vote : 4 contre (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL)
1 abstention (L. BABIN) / 22 pour**

9/ Service mercredis récréatifs : fixation des tarifs 2020-2021 et approbation du règlement intérieur _AA

AA donne lecture de la délibération.

Le Maire remercie AA pour cette étude précise des tarifs.

**Vote : 4 contre (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL)
1 abstention (L. BABIN) / 22 pour**

8/ Service accueil périscolaire du soir en école maternelle : fixation des tarifs 2020-2021 et approbation du règlement intérieur _AA

AA propose d'assouplir les règles de fréquentation du service périscolaire, en permettant aux familles d'inscrire leurs enfants sur des forfaits de 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine, au lieu du forfait mensuel jusque-là appliqué.

Elle ajoute que les « grincements » des familles ont été jugés recevables.

**Vote : 1 contre (P. HAUSERMANN)
4 abstentions (D. DEVITERNE, I. BOHN CHIARAMIDA, J. ENEL, L. BABIN) / 22 pour**

10/ Service mission ados : fixation des tarifs 2020-2021 et approbation du règlement intérieur _AA

LS fait le bilan de la mission ados pour l'année 2019 puis donne lecture de la délibération, en précisant quelques points clés du règlement intérieur.

**Vote : 3 contre (P. HAUSERMANN, J. ENEL, D. DEVITERNE)
2 abstentions (I. BOHN CHIARAMIDA, L. BABIN) / 22 pour**

11/ Dispositif la méridienne : renouvellement et nouveaux tarifs 2020-2021 _AA

AA donne lecture de la délibération en précisant qu'une seule famille a sollicité ce service en 2019.

Le Maire ajoute que même si peu de familles utilisent ce service, il est important de le maintenir car il rend service.

Vote : 1 contre (D. DEVITERNE)

4 abstentions (I. BOHN CHIARAMIDA, L. BABIN, P. HAUSERMANN, J. ENEL) / 22 pour

**12/ Renouveau du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 entre la Ville de Pulnoy et la Caisse d'Allocations Familiales – Signature de la convention d'objectifs et de financement
_VB**

VB donne lecture de la délibération.

Le CEJ est consultable au Service Toutes Générations, et sera bientôt dématérialisé.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une délibération importante car la Caisse d'Allocations Familiales est un de nos partenaires capitaux pour le financement de nos actions vers les familles.

Vote : unanimité

13/ Constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché d'assurances _SD

SD rappelle les démarches de mutualisation ayant pour objet de faire des économies. Les dossiers traités dans ce domaine par la mairie ont porté sur l'achat et la location de copieurs pour la mairie et les écoles (avec des communes), l'achat de gaz et d'électricité (avec la Métropole).

IL s'agit ici de la souscription de contrats d'assurance (avec des communes). SD propose de renouveler le groupement de commandes pour 4 ans, la ville d'Essey-Lès-Nancy étant la coordinatrice du groupement. SD donne lecture de la délibération. Elle précise que les frais pour participer à ce groupement s'élèvent à 642€ pour la commune et le CCAS.

Le Maire ajoute que c'est la démonstration que la mutualisation permet des économies.

Vote : unanimité

14/ Travaux de rénovation du terrain de football d'honneur Daniel Tosetto : demande de subvention à la ligue de Football Amateur _NJ

Le Maire explique que les travaux d'engazonnement ont commencé. Lors de l'assemblée générale du FC Pulnoy samedi dernier, il a été confirmé par le Président que les travaux réalisés l'hiver dernier ont permis au club de jouer son dernier match et donc de ne pas être rétrogradé.

NJ précise qu'un dossier de demande de subvention a été monté pour obtenir un financement de la Ligue de football amateur. Il remercie F. Claudel du FC Pulnoy et P. Lahache, juriste à la mairie, pour avoir bouclé le dossier dans des temps très réduits.

DD demande si l'obtention de cette subvention peut compromettre les financements possibles pour le terrain synthétique, à l'été 2021.

NJ répond par la négative, ce sont 2 dossiers différents. La Ligue lorraine de foot a défini des critères pour chaque type de travaux. Un dossier sera donc monté pour demander une subvention pour le terrain synthétique.

Le Maire ajoute qu'il a annoncé le lancement du projet de remplacement du terrain en schiste lors de l'assemblée générale du club.

Vote : unanimité

15/ Délégations du Conseil Municipal au Maire _MO

Le Maire explique qu'il est utile que le conseil municipal donne délégation au Maire pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Le Maire donne lecture de la délibération.

Vote : unanimité

16/ Fixation des indemnités de fonction des élus _MO

Le Maire explique que la volonté a été de donner des indemnités à tous les conseillers de la majorité et d'ouvrir à l'opposition. Le Maire donne lecture de la délibération.

DD fait remarquer que le fait de faire participer le plus de conseillers possibles est positif. Concernant la délégation à Laurence Babin, DD explique qu'autant le groupe minoritaire est favorable à une attribution de délégation à l'opposition, témoignage de bonne volonté pour une participation réelle de l'opposition à la vie municipale, autant le groupe est contre la forme que cette attribution de délégation a prise. Le contenu de la délégation est sans substance car sans contact avec la population. Par ailleurs, le groupe se fait fort de respecter le choix de ses membres d'accepter cette délégation.

Le Maire répond qu'il comprend que le groupe minoritaire aurait peut-être préféré que la délégation soit attribuée à un autre membre de l'opposition mais le groupe majoritaire a choisi Laurence Babin au regard de la démarche engagée dès le lendemain des élections du maire et des adjoints.

Ce choix a été fait par la majorité pour manifester la surprise vis-à-vis de cette contestation électorale. Le groupe majoritaire souhaite travailler avec Laurence Babin pour une délégation qui n'est pas anodine puisque celle-ci concerne l'organisation des cérémonies patriotiques, moments forts de la vie municipale.

Vote : 1 abstention (P. HAUSERMANN) / 26 pour

Le Maire

Marc OGIEZ



PULNOY, le 6 juillet 2020

Le secrétaire de séance,

Christian FRANCHE

